

S'installer à Majorque avec l'aide de l'équipe de Gerboth & Partner

Souhaitez-vous, las des pluies incessantes et de la situation politique tendue en Allemagne, vivre dans une magnifique finca à Andratx ou dans une maison en bord de mer à Bendinat, près de Palma ?

Nous avons aidé de nombreux clients à réaliser ce rêve, grâce à nos avocats et conseillers fiscaux germanophones, experts en droit immobilier et fiscalité.

La « Loi Beckham » - Avantages fiscaux pour les expatriés

La soi-disant « Loi Beckham » est une disposition fiscale spéciale en Espagne, initialement conçue pour les footballeurs étrangers comme David Beckham, mais qui bénéficie désormais également à d'autres professionnels qualifiés. Cette loi offre des avantages fiscaux significatifs aux personnes s'installant en Espagne, y compris les ressortissants allemands et francophones choisissant Majorque comme nouveau lieu de résidence.

Avantages de la Loi Beckham :

- Taux d'imposition réduit : au lieu du taux d'imposition habituel pouvant atteindre 45 %, les bénéficiaires de la Loi Beckham ne paient que 24 % sur les revenus allant jusqu'à 600 000 EUR. Les revenus supérieurs sont imposés à 47 %.
- Traitement fiscal comme non-résident : bien que vous viviez en Espagne, vous êtes traité comme un non-résident dans de nombreux aspects, en particulier pour les revenus uniquement perçus en Espagne.
- Intéressante pour les entrepreneurs et professionnels qualifiés : elle s'adresse

particulièrement aux dirigeants, professionnels spécialisés et personnes travaillant dans des secteurs innovants.

Conditions :

Pour bénéficier de la Loi Beckham, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le demandeur ne doit pas avoir été résident fiscal en Espagne au cours des cinq dernières années.
- Le déménagement en Espagne doit être motivé par des raisons professionnelles, par exemple un emploi dans une entreprise espagnole ou une fonction de dirigeant dans une société espagnole.

Soutien de Gerboth & Partner :

Avec 25 ans d'expérience dans le droit immobilier et une équipe de conseillers fiscaux spécialisés, Gerboth & Partner propose une solution complète pour un achat immobilier en toute légalité et une application correcte de la Loi Beckham. Ainsi, vous pourrez profiter du soleil de Majorque sans stress financier tout en bénéficiant des avantages fiscaux.

Même si vous souhaitez acquérir un bien en tant que non-résident, nous vous proposons une Due Diligence complète ainsi qu'un accompagnement juridique total jusqu'à l'enregistrement sans charges au registre foncier, effectué par des avocats hispano-allemands forts de 25 ans d'expérience en droit immobilier et civil.

N'hésitez pas à nous contacter à info@gerboth-partner.com ou à nous appeler.

Notre secrétariat germanophone se fera un plaisir de vous renseigner et de vous mettre en relation avec l'un de nos avocats.

Christian Gerboth

Avocat (Rechtsanwalt & Abogado)

Spécialiste en droit immobilier et successoral

www.Gerboth-Partner.com

Jaime III 3, Palma de Majorque

Bureaux à Andratx et Ibiza



Gerboth & Partner
European Lawyers